RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 90030
Numéro SIREN : 502 787 369
Nom ou dénomination : ABES

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2018 sous le numéro de dépôt 3594

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DEPOT N° 183594

Désignation de l'entreprise : SARL ABES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 15 Allée du Cerisier 63720 SURAT

DU 09 MAI 2018

Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 0 2 7 8 7 3 6 9 0 0 0 1 1

Néant ☐ *

Copie Certifiée Conforme

Exercice N clos le, 30/09/2017

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (1)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	675	AG	675	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	550	AS	411	138
	Autres immobilisations corporelles	AT	24 454	AU	16 817	7 636
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	400	CV		400
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 218	BI		3 218
	TOTAL (II)	BJ	29 297	BK	17 904	11 393
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	57 600	BU		57 600
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	995	BW		995
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	162 549	BY		162 549
	Autres créances (3)	BZ	15 964	CA		15 964
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	38 795	CG		38 795
de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	368	CI		368
	TOTAL (III)	CJ	276 272	CK		276 272
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	305 570	1A	17 904	287 666

vois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

ise de réserve ropriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

xplications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000)	DA	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	109 613
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	19 603
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	133 617
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	14 306
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	256
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 516
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 778
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	7 910
mpte gul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	13 279
	TOTAL (IV)	EC	154 049
	Ecarts de conversion passif*	ED	
	(V)	EE	287 666
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	147 416
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABES — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	529 208	FB	1 452	FC	530 660	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	157 198	FH		FI	157 198	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	686 407	FK	1 452	FL	687 859	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	9 237	
	Autres produits (1) (11)					FQ	21	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	697 118	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	340 842	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(57 600)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	42 652	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	151 557	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 463	
	Salaires et traitements*					FY	108 411	
	Charges sociales (10)					FZ	58 983	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements*					GA	4 918	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	9 623	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	670 852	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 266	
en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	180	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	180	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	270	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	270	
- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(90)	
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	26 175	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 695
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 695
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 732
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	326
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 058
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 363)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	1 208
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	700 994
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	681 390
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	19 603
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	8 877
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 886
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	24 189
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 3 556 obligatoires A9 20 633		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	575	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 157	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	326	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 695

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABES

Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	2 675	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	550	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	6 714	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	11 432	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	10 726	LC	LD 780
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	29 423	LO	LP 780
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	400	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	3 536	1U	1V 8
	TOTAL IV		LQ	3 936	LR	LS 8
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	36 034	ØH	ØJ 789

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	LV 2 000	LW 675	1X	
Terrains		IP	LX	LY	LZ	
Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 550	ML	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN 6 714	MO	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP 182	MQ 11 250	MR	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS 5 017	MT 6 489	MU	
Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
TOTAL III		IY	NG 5 199	NH 25 004	NI	
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
Autres participations		IØ	ØX	ØY 400	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E 326	2F 3 218	2G	
TOTAL IV		I3	NJ 326	NK 3 618	2H	
TAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK 7 525	ØL 29 297	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*

Exercice N clos le : 30/09/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABES

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)] 6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
0 TOTAUX						

1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

— FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
— FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
— FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II	PE	2 675	PF		PG	2 000	PH	675	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	136	QA	275	QB		QC	411	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	5 047	QE	1 342	QF		QG	6 390	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH	4 775	QI	2 250	QJ	182	QK	6 843	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 550	QM	1 050	QN	5 017	QO	3 583	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	17 510	QV	4 918	QW	5 199	QX	17 229	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	20 185	ØP	4 918	ØQ	7 199	ØR	17 904	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques et. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Inst. gales, agenc m. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Mat. bureau et nform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
D'acquisition de de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Général (I+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Général non ventilé (+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABES

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T	6 351	6U		6V	6 351	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	6 351	TY		TZ	6 351	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6 351	UB		UC	6 351	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE		UF	6 351		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

s mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I 10

détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

A : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de exe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABES — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 218	UV		UW	3 218
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	162 549		162 549		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	2 778		2 778		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 474		5 474		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	3 214		3 214		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 497		4 497		
	Charges constatées d'avance	VS	368		368		
	TOTAUX	VT	182 101	VU	178 882	VV	3 218
(1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
mprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
utres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	14 306	7 673	6 632	
nprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
urnisseurs et comptes rattachés		8B	74 516	74 516		
rsonnel et comptes rattachés		8C	10 047	10 047		
curité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 454	16 454		
État et autres collectivités ubliques — Impôts sur les bénéfices		8E				
État et autres collectivités ubliques — Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 737	13 737		
État et autres collectivités ubliques — Obligations cautionnées		VX				
État et autres collectivités ubliques — Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 539	3 539		
tes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
upe et associés (2)		VI	256	256		
res dettes (dont dettes relatives à des rations de pension de titres)		8K	7 910	7 910		
te représentative de titres empruntés emis en garantie *		Z2				
duits constatés d'avance		8L	13 279	13 279		
TOTAUX		VY	154 049	VZ 147 416	6 632	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 557			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 287 666 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 19 604 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 7 200 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 675		2 000	675
Immobilisations incorporelles	**2 675**		**2 000**	**675**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	550			550
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 715			6 715
- Matériel de transport	11 432		182	11 250
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 726	780	5 018	6 489
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**29 423**	**780**	**5 200**	**25 004**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	400			400
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 536	9	326	3 219
Immobilisations financières	**3 936**	**9**	**326**	**3 619**
ACTIF IMMOBILISE	**36 034**	**789**	**7 526**	**29 298**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		780	9	789
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**780**	**9**	**789**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	2 000	5 200	326	7 526
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**2 000**	**5 200**	**326**	**7 526**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 675		2 000	675
Immobilisations incorporelles	**2 675**		**2 000**	**675**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	137	275		412
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 047	1 343		6 390
- Matériel de transport	4 776	2 250	182	6 844
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 550	1 051	5 018	3 583
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**17 510**	**4 919**	**5 200**	**17 229**
ACTIF IMMOBILISE	**20 185**	**4 919**	**7 200**	**17 904**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 182 101 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 219		3 219
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	162 550	162 550	
Autres	15 965	15 965	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	368	368	
Total	**182 101**	**178 882**	**3 219**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	3 214
Total	**3 214**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 154 049 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	14 307	7 674	6 633	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 516	74 516		
Dettes fiscales et sociales	43 779	43 779		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 168	8 168		
Produits constatés d'avance	13 280	13 280		
Total	**154 049**	**147 416**	**6 633**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 557			
(**) Dont envers les associés	257			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 256 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	15 525
Dettes provis. pr congés à payer	5 442
Charges sociales s/congés à payer	3 454
Charges sociales - charges à payer	1 464
Etat - autres charges à payer	3 539
Total	**29 425**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	368		
Total	**368**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	13 280		
Total	**13 280**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	127 340		127 340
Ventes de marchandises	529 208	1 452	530 660
Produits des activités annexes	29 859		29 859
TOTAL	**686 407**	**1 452**	**687 859**

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ABES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 000.00 €

Siège social : 15 Allée du Cerisier

63720 SURAT

502 787 369 RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 MARS 2018

Le soussigné Christophe ROUGIER, associé unique et gérant de la société ABES, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Présentation des comptes

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN Durée	30/09/2017 12 mois
BILAN ACTIF	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	138
Autres immobilisations corporelles	7 637
Immobilisations corporelles	7 775
Autres participations	400
Autres immobilisations financières	3 219
Immobilisations financières	3 619
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 394
ACTIF CIRCULANT	
Stocks et en-cours	57 600
Avances et acomptes sur commandes	995
Clients et comptes rattachés	162 550
Autres créances	15 965
Créances	178 514
Disponibilités	38 795
Disponibilités hors charges constatés d'avance	38 795
Charges constatées d'avance	368

TOTAL ACTIF CIRCULANT	276 273
TOTAL ACTIF	**287 666**
BILAN PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	
Capital social	4 000
Réserve légale	400
Autres réserves	109 613
RESULTAT DE L'EXERCICE	**19 604**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**133 617**
AUTRES FONDS PROPRES	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	14 307
Emprunts et dettes financières diverses	257
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 516
Dettes fiscales et sociales	43 779
Autres dettes	7 911
Produits constatés d'avance	13 280
TOTAL DETTES	**154 049**
TOTAL PASSIF	**287 666**

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

COMPTE DE RESULTAT		%
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	**687 859**	100.00
Coût des achats et charges externes	477 453	69.41
Valeur ajoutée	210 406	30.59
Impôts, taxes et versements assimilés	11 464	1.67
Charges de personnel	167 394	24.34
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	31 548	4.59
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	9 238	1.34
Autres produits	22	0.00
Dotations aux amortissements et provisions	4 919	0.72
Autres charges	9 623	1.40
RESULTAT D'EXPLOITATION	**26 266**	**3.82**
Résultat financier	-90	0.01
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	26 176	3.81
Résultat exceptionnel	-5 364	0.78

Impôt sur les bénéfices	1 208	0.18
RESULTAT NET COMPTABLE	**19 604**	**2.85**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 687 859 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 670 853 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 4 919 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales s'élève à 167 394 €, pour un effectif moyen de 4 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 26 266 €.

Le résultat financier, d'un montant de -90 € permet de dégager un résultat courant avant impôt de 26 176 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -5 364 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève quant à lui à une somme de 1 208 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 19 604 €, représentant 2.85 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous continuons nos efforts pour développer le chiffre d'affaires, les résultats positifs dégagés nous permettent d'envisager l'avenir sous un jour favorable et d'espérer développer notre activité dans le sens des objectifs fixés.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017 font ressortir un bénéfice de 19 603.97 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 19 603.97 €
- Une somme de ..... 19 603.97 €

  affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 7 059 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.223-19, al. 3 du Code de commerce, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les conventions visées audit article intervenues au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 seront portées au registre des décisions.

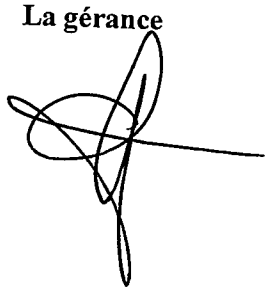
Rémunération de la gérance

Je propose de modifier la rémunération de la gérance.

Une décision en ce sens sera proposée.

J'espère que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

La gérance



ABES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 000.00 €

Siège social : 15 Allée du Cerisier

63720 SURAT

502 787 369 RCS

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le trente mars, à dix heures ,

Christophe ROUGIER associé unique de la société ABES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen du rapport de gestion de la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 7 059 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élevant à 19 603.97 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 19 603.97 €
- Une somme de ..... 19 603.97 €

  affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DECISION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, ont été les suivantes :

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique décide de maintenir la rémunération annuelle de Christophe ROUGIER, gérant, à 48 000 €, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

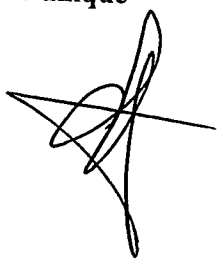
La société continuera de prendre en charge ses cotisations.

CINQUIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



SARL ABES
15 ALLEE DU CERISIER
63720 SURAT

Greffe du Tribunal de Commerce
40 Rue de l'Ange
63000 Clermont Ferrand

Surat,
Le 26 Avril 2018

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint :

- Un exemplaire des comptes annuels au 30 Septembre 2017,
- Un exemplaire de l'assemblée générale,
- Un exemplaire du rapport de gestion,
- Un chèque de **46.37 €.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur ROUGIER
GERANT

